

● (1740)

**M. Nystrom:** Monsieur le Président, nous devrions peut-être, en effet, récrire la loi. Selon moi, il faut le faire. Nous faisons face à une situation d'urgence; il faut redresser les torts qui ont été infligés à de très nombreuses personnes ordinaires qui ont investi toutes leurs économies dans la société Pioneer Trust. Il se peut que ce ne soit pas la dernière société de fiducie à faire faillite. Cela s'est déjà produit. Il y a là de nombreuses victimes innocentes qui jugent que le Parlement fédéral et le gouvernement fédéral devraient couvrir une certaine partie de leurs pertes, car la société Pioneer Trust ne leur a pas dit que leurs économies n'étaient pas assurées.

**M. Deans:** On les a trompés; on leur a presque menti.

**M. Nystrom:** On leur a presque menti; on les a trompés. C'est peut-être par inadvertance, mais c'est bien ce qui c'est passé.

J'ai parlé de la lettre de M. Schwartz, d'Englefeld, car il m'a dit au téléphone que la demande pour les deux certificats portait le timbre de la Société d'assurance-dépôts du Canada indiquant que ces certificats seraient assurés. Si c'est le cas, il s'agit là alors de quelque chose de vraiment trompeur et le Parlement devrait intervenir.

Si la ministre a peur de poursuites en justice, je crains fort qu'en décidant d'aider les déposants et les investisseurs de la Banque Commerciale du Canada, elle s'expose à des poursuites en justice. Je l'encourage à apporter rapidement une aide spéciale tout à fait justifiée à ces victimes innocentes du système.

**L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord signaler que si cette question est mise aux voix, nous, de l'opposition officielle, voteront probablement en faveur du projet de loi. Cependant, cela ne signifie en rien que nous approuvons la façon dont le gouvernement a résolu le problème qui se posait dans le cas de la Banque Commerciale du Canada. Cela ne veut pas dire que nous jugeons que le gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre d'État aux Finances (M<sup>me</sup> McDougall) ont bien assumé leurs responsabilités à cet égard. Il leur reste encore bien des choses à expliquer.

Après tout, il est de notoriété publique que dès le 14 septembre, l'inspecteur général des banques a averti clairement la ministre des problèmes que cette banque éprouvait déjà et des problèmes qui surgiraient si rien n'était fait.

Si nous acceptons d'adopter ce projet de loi en deuxième lecture, ce n'est pas parce que nous pensons que le gouvernement a pris les meilleurs moyens possibles pour remédier à la situation dans le cas de la Banque Commerciale du Canada. Nous sommes disposés à appuyer ce projet de loi parce que nous croyons qu'il devrait faire l'objet d'une étude approfondie en comité plénier. Ce n'est que s'il est approuvé en principe, en étant lu pour la deuxième fois, que le projet de loi peut être renvoyé au comité plénier, et c'est en comité plénier que nous

### *Banque commerciale du Canada*

pouvons poser des questions au ministre, lui demander comment il se fait que la situation s'est dégradée au point où il a fallu renflouer la Banque Commerciale du Canada et comment le gouvernement a assumé ou plutôt négligé d'assumer ses responsabilités dans cette importante affaire.

Si le projet de loi est mis aux voix en deuxième lecture, nous appuierons probablement son renvoi au comité plénier et, donc, son adoption, puisque c'est là la seule façon de le faire renvoyer au comité plénier. S'il y a une mise aux voix, nous appuierons le projet de loi pour une autre raison, à savoir parce que nous estimons que le gouvernement a un rôle légitime à jouer pour aider le secteur privé à se développer et à progresser. En toute franchise, sans ce genre de participation, il n'y aurait aujourd'hui de secteur privé ni au Canada, ni aux États-Unis, ni ailleurs dans l'hémisphère occidental. N'eût été le secours du gouvernement, le secteur privé se serait complètement effondré au cours de la grande dépression des années 30 et il aurait couru de grands risques au cours des autres dépressions qui sont survenues depuis.

Cet engagement du gouvernement à l'appui du secteur privé pourrait parfois se traduire par le renforcement et l'expansion d'une entreprise déjà forte, comme c'est le cas, à notre avis, de la société Domtar, à Windsor, au Québec. A sa honte et à son détriment, du moins jusqu'à maintenant, le gouvernement a refusé de réagir comme il le faut dans cette affaire. Dans d'autres cas, le gouvernement pourrait aider des entreprises privées en difficulté à se restructurer, à se moderniser, à devenir plus concurrentielles et donc rentables, comme cela a été le cas pour la société Chrysler, tant aux États-Unis qu'au Canada. En fait, si nous n'étions pas venus au secours de Chrysler au Canada, la société-mère se serait effondrée. Sans l'aide du gouvernement canadien, elle n'aurait pas eu droit à l'aide approuvée par le Congrès américain parce que la loi américaine prévoyait la participation de tiers. Cela n'était pas possible sans l'intervention du Canada.

Parfois, l'appui que le gouvernement accorde au secteur privé en aidant une entreprise en difficulté porte fruits, comme cela a été le cas pour Chrysler. Il y a d'autres cas où cela ne donne malheureusement pas de résultat. Il faut cependant reconnaître volontiers qu'il y a des risques à courir. Le gouvernement est certes disposé à courir un risque dans le cas de la Banque Commerciale du Canada. Les jeux ne sont pas encore faits. Beaucoup espèrent que ce renflouage—il faut appeler les choses par leur nom—réussira, mais nous ne savons pas de façon certaine ce qui va arriver. Le gouvernement doit parfois courir un risque. Parfois cela finit bien, mais parfois aussi cela finit mal. Il faut cependant reconnaître qu'il est des cas où le gouvernement a parfaitement raison d'intervenir pour collaborer avec une entreprise ou l'aider à survivre, pas seulement dans l'intérêt de l'entreprise mais aussi dans l'intérêt de ses employés et de la localité qui en dépend. Ce principe de base peut s'appliquer à une institution financière. Le gouvernement soutient qu'il est en l'occurrence justifié d'intervenir pour sauver une institution financière.